

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 23 avril 2019

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Une subvention de 53 millions de francs en faveur du dispositif « Sport pour tous »

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance (PTSPD), le gouvernement a attribué une subvention de 53 millions de francs aux deux groupements d'employeurs sport et loisirs intégrés au dispositif « Sport pour tous » : 30,1 millions pour celui du Nord et 22,9 millions en faveur du Sud. Cette subvention permettra de financer les postes de dix-sept éducateurs sportifs et de deux coordinatrices.

L'objectif de cette participation est notamment de répondre à la mise en œuvre de deux actions du PTSPD, adopté par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie le 12 mars 2018, qui sont « Véhiculer les valeurs du sport grâce à la réussite sportive » et « Faciliter la pratique sportive pour tous les publics ».

Programme « Sport pour tous »

Le 13 novembre 2018, le gouvernement, la province Sud, les comités provinciaux olympiques et sportifs (CPOS) Sud et Nord, et l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP-NC) signaient des conventions lançant le programme « Sport pour tous », issu du PTSPD. Placé sous la responsabilité de la direction de la Jeunesse et des sports de la Nouvelle-Calédonie (DJSNC), ce nouveau dispositif visait à recruter 15 éducateurs sportifs en 2018 pour huit communes du Nord (Canala, Kouaoua, Koumac, Houailou, Kaala-Gomen, Ponérihouen, Poum et Poya) et sept de la province Sud (Yaté, Île des Pins, Païta, Mont-Dore, Dumbéa, Thio et Bourail). Ils sont au nombre de 21 en 2019, les communes de Hienghène, Koné, Lifou (2 postes) et Maré ayant depuis rejoint le programme, et Pouébo prochainement.

Ces éducateurs sportifs ont pour mission d'encadrer et animer des activités physiques et sportives auprès d'un large public, sur les temps périscolaires et extra-scolaires, et de sensibiliser les jeunes en difficultés à la pratique du sport, en organisant, par exemple, des événements sportifs (communaux, intertribaux, etc.). Ils sont chapeautés par trois coordinatrices, l'une pour le CPOS Nord, une autre auprès du CPOS Sud, et la troisième – en

l'occurrence la directrice de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie – au sein de l'USEP-NC.

L'objectif est de promouvoir la pratique sportive de proximité pour lutter contre l'oisiveté des jeunes et éviter ainsi leur basculement dans des comportements à risques, de sensibiliser le public aux valeurs véhiculées par le sport, comme le respect, la solidarité ou le dépassement de soi, mais aussi d'entretenir et préserver la santé et la cohésion sociale.

Groupements d'employeurs sport et loisirs Nord et Sud

Deux groupements d'employeurs, les tout premiers dans le domaine du sport, ont été créés au sein des CPOS Nord et Sud, afin d'assurer la pérennité des personnels. Il s'agit de structures juridiques basées sur la mutualisation des moyens qui permettent aux entreprises, associations, collectivités, etc. de se regrouper pour employer une main-d'œuvre qu'elles n'auraient pas, seules, la possibilité de recruter. Liés au groupement par un CDI, les salariés effectuent des périodes de travail successives auprès de chacun des adhérents du groupement. Dans le cadre de la convention annuelle passée avec le gouvernement, chacun des deux groupements d'employeurs s'engage notamment à assurer le suivi administratif et financier de la mise à disposition d'un coordonnateur et d'éducateurs sportifs, et à concourir à la bonne marche et à la réalisation du projet en lien avec les acteurs et partenaires locaux.

L'engagement du gouvernement

Par arrêté, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'engage aujourd'hui à allouer une subvention de trente millions cent vingt mille francs (30 120 000 F) au profit du groupement d'employeurs nord sport et loisirs, pour le financement du poste de coordinatrice (6 120 000 F) et des postes de dix éducateurs sportifs (24 millions) au sein de la province Nord.

Pour la province Sud, il attribue une subvention de vingt-deux millions neuf cent vingt mille francs (22 920 000 F) au profit du groupement d'employeurs sud sport et loisirs, pour le financement du poste de coordinatrice (6 120 000 F) et des postes de sept éducateurs sportifs (16,8 millions).

265 millions financés par la Nouvelle-Calédonie

Avec pour partenaires les provinces et le Conseil national du développement du sport, **le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est le principal financeur de ce dispositif. Il prend en charge la totalité des postes des trois coordinatrices jusqu'en 2022**, via les rendements issus de la taxe sur les alcools et les tabacs en faveur du secteur sanitaire et social (TAT3S) qui s'applique à toutes les boissons alcoolisées, fabriquées localement et importées. **Et il prend en charge 50 % des postes éducateurs sportifs jusqu'en 2022**, via l'Agence sanitaire et sociale et la TAT3S. Pour la Nouvelle-Calédonie, ce programme représente un **investissement total de 265 millions de francs jusqu'en 2022**.